

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 11 juin 2012 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne**

NOR : AFSR1230340A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;  
Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;  
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne ;  
Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne ;  
Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne ;  
Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne ;  
Vu l'arrêté du 4 novembre 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne ;  
Vu l'arrêté du 28 février 2012 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Au *b* du 3 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 août 2010 susvisé (Membre nommé au titre du *b* du 4<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I), la nomination de Mme Monique PIGEON-RABELLE est abrogée.

#### Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé des affaires sociales et de la santé.

Fait le 11 juin 2012.

*La ministre des affaires sociales  
et de la santé,*

MARISOL TOURAINE